

Reliquats azotés : un réseau régional pour vous fournir des données

Un réseau régional de mesures de reliquats d'azote se met en place dans les zones vulnérables de Midi Pyrénées

Dans le cadre de l'application du 4^{ème} Programme d'Actions de la Directive Nitrates, une dérogation à l'implantation de cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) en zones argileuses a été négociée en Midi-Pyrénées. Parmi les mesures compensatoires liées à cette dérogation, un réseau de mesures de reliquats azotés en sortie d'hiver, avant l'implantation des cultures d'été, doit se mettre en place.

Au delà de cet objectif réglementaire, ce réseau permettra aussi de vous fournir des données pour une gestion plus fine de la fertilisation azotée et d'affiner les connaissances sur la dynamique de l'azote, grâce à des analyses réalisées à différentes périodes de l'année :

- après la récolte des céréales, pour mesurer l'azote résiduel après la récolte
- mi-novembre pour mesurer la minéralisation automnale et estimer le risque de lessivage hivernal
- à proximité du stade épi 1cm sur céréales, ou au semis des cultures d'été, pour ajuster les apports en tenant compte de la quantité d'azote présente dans le sol.

Ces mesures servent à déterminer



la quantité d'azote minéral disponible dans le sol à un instant donné.

Vous pourrez, comme auparavant, estimer les reliquats azotés à partir de modèles (développés par Arvalis et l'INRA) actualisés chaque année, ou bien utiliser vos propres résultats d'analyses, pour les intégrer à votre bilan azoté. Vous avez également la possibilité de vous appuyer sur les résultats du réseau régional qui peuvent aujourd'hui remplacer des mesures individuelles.

Ce réseau est piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées, avec l'implication technique

forte, pour l'analyse des résultats et leur diffusion, des huit Chambres départementales d'Agriculture, d'Arvalis, du CETIOM, de la fédération des coopératives de Midi-Pyrénées.

Les principaux résultats obtenus seront diffusés dans la presse agricole et par le biais des prescripteurs (chambres, coopératives...) à partir du mois d'avril.

Le réseau régional reliquats azotés est co-financé par l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le CASDAR.

Communiqué de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi Pyrénées

Le réseau en quelques chiffres

- plus de 130 parcelles (10 à 25 par département), représentant les principales successions culturales laissant un sol nu l'hiver, mais aussi l'utilisation des protéagineux, les apports organiques, l'agriculture biologique,... avec un plus grand nombre de parcelles en zones argileuses

- 4 campagnes de mesures par an :

- en février sur céréales,
- en mars avant les semis de cultures d'été,
- après la récolte des céréales,
- au mois de novembre sur céréales et sol nu.

- Le groupe d'experts régional nitrates, mandaté par le préfet de région, accompagne depuis avril 2009 la mise en oeuvre des 4^{ème} programmes d'actions nitrates. Il suivra, entre autre, la mise en place de ce réseau reliquats.

Il regroupe une quinzaine de structures (administration régionale et départementale, agence de l'eau, représentants de la profession agricole, instituts techniques et scientifiques, structures associatives et représentants de l'agriculture bio...).